

Valeyres-sous-Rances, le 28 septembre 2020

Au Conseil général
de et à
1358 Valeyres-sous-Rances

Préavis no 30/20 : Projet UAPE (Unité d'Accueil Pour Ecoliers)

Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs les Conseillers,

I. But

Le préavis a pour objet l'ouverture d'une structure d'UAPE (Unité d'Accueil pour Ecoliers) dans la commune de Valeyres-sous-Rances.

II. Préambule

A Valeyres-sous-Rances nous accueillons actuellement 4 classes de l'école primaire. La planification scolaire de l'ASIOR prévoit que ces classes soient maintenues. La Municipalité souhaite offrir un accueil parascolaire pour les enfants de ces classes en mettant à disposition un nouvel espace dans l'appartement situé à la Vieille Auberge. Par le présent préavis, elle sollicite de votre autorité l'octroi d'un crédit pour entreprendre l'aménagement de l'appartement, en vue d'y accueillir la future unité d'accueil pour écoliers de 12 places. Si cette proposition est acceptée par votre Conseil, elle permettra une prise en charge continue des élèves de la 1P à la 4P avant et après les cours ainsi que pendant la pause de midi.

III. Cadre réglementaire

Les articles 63 et 63a de la **Constitution vaudoise** stipulent :

- « En collaboration avec les partenaires privés, l'Etat et les communes organisent un accueil préscolaire et parascolaire des enfants » ;

La loi sur l'accueil de jour des enfants article 4 spécifie :

« Les communes organisent un accueil collectif parascolaire primaire selon les modalités suivantes : Pour les enfants de la P1 – P4 un accueil doit être organisé le matin, avant la pause de midi et l'après-midi ».

IV. Les besoins pour un accueil parascolaire

4.1. Démographie

Démographie scolaire 2018 – 2040 du périmètre ASIOR

Communes	Localisation future des élèves 1 – 4 Harmos (étude microGis Juillet 2018)			
	2015	2020	2025	2030
Lignerolle	16	23	24	25
Les Clées	5	5	5	5
L'Abergement	16	15	15	15
Sergey	6	6	6	7
Montcherand	30	32	36	38
Rances	28	22	25	25
Valeyres-sous-Rances	26	45	49	53
Agiez	16	13	15	15
Arnex	33	31	32	34
Orbe	315	347	387	404
Total	491	539	594	621

Le nombre d'enfants fréquentant les classes à Valeyres-sous-Rances est stable selon ces prévisions et il s'élève à environ 75 élèves. Le nombre d'enfants fréquentant les P1 – P4 augmentera d'environ 10% d'ici 2025 dans le périmètre de l'ASIOR.

Origine des élèves fréquentant les classes à Valeyres-sous-Rances (2019)

Classes	No total	Origine				
		Valeyres	Rances	Montcherand	Sergey	Orbe
1-2P (2 classes)	37	16	15	6	0	0
3P	18	9	4	5	0	0
4P	20	12	2	0	1	5

A peu près 50% des élèves fréquentant une classe à Valeyres-sous-Rances habitent au village.

4.2. Besoin de places pour l'accueil parascolaire

La FAJE s'attend à une progression démographique pour les enfants de 0 – 12 ans de 7.7% d'ici 2025 dans le canton de Vaud. La croissance de la demande pour l'accueil de jour dans notre région est

évaluée à 28%. L'étude de microGIS 2018 « Démographie scolaire 2018 – 2040 & Demande parascolaire ASIOR » fait apparaître un déficit de places en accueil parascolaire. Seulement 48% des besoins seront couverts.

L'expérience d'AJOVAL montre que sur 100 enfants scolarisés 25 fréquentent une UAPE. Soixante places (Arnex 12, Orbe 48) sont actuellement disponibles dans le périmètre de l'ASIOR. Une structure communale de 12 places, n'appartenant pas au réseau AJOVAL existe à Lignerolle. Selon les prévisions démographiques nous aurons 594 élèves P1 – P4 dans le périmètre de l'ASIOR en 2025, ce qui fait apparaître un besoin d'environ 150 places en accueil parascolaire pour les P1 – P4.

Le plan de développement 2020 – 2025 du réseau AJOVAL pour l'accueil parascolaire prévoit la création de 36 nouvelles places en accueil parascolaire, 24 à Orbe et 12 à Valeyres-sous-Rances.

Afin d'évaluer l'intérêt de la population des communes de Rances et Valeyres-sous-Rances pour une UAPE nous avons mené une enquête auprès des parents potentiellement concernés. Nous avons envoyé 123 questionnaires et reçu 51 réponses. 22 parents nous ont communiqué qu'ils n'ont pas besoin d'un accueil pour leurs enfants.

Sondage : Besoins de places pour les parents de Rances et Valeyres-sous-Rances					
Créneau horaire	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin + Midi	1	1	3	2	5
Midi + Après-midi avec ou sans école	8	9	5	5	8
Matin + Midi + Après-midi après école ou sans école	8	10	6	8	3
APMI					
Repas de midi avec encadrement	7	12	4	8	5

Aux vues des données démographiques, des plans de développement de l'ASIOR, du réseau d'accueil et des résultats de notre enquête auprès des familles concernées, le besoin pour une UAPE de 12 places semble avéré.

V. Investissements

Nous avons contacté l'Office de l'accueil de jours des enfants afin d'évaluer les possibilités d'accueillir une UAPE dans l'appartement situé à la vieille Auberge. Une visite du site par ce service a eu lieu le 19 septembre 2019. Cette évaluation a montré que ces locaux se prêtent pour accueillir une UAPE. Les modifications nécessaires sont :

La création d'une entrée séparée au niveau de préau de l'école et l'adaptation des installations sanitaires aux besoins d'une UAPE.

Coût de l'adaptation des locaux TTC :

- **Modification de l'ouverture en façade, création d'un perron et d'une rampe d'escaliers au niveau du préau de l'école : Frs 40'000.-**

Maçonnerie	Frs.	21'000.00
Serrurerie (barrière et main-courante)	Frs.	10'000.00
Porte	Frs.	5'000.00
Divers et imprévus	Frs.	4'000.00

- **Travaux intérieurs : Frs 23'400.-**

Plâtrerie, Carrelage, Peinture	Frs.	21'400.00
Divers et imprévus	Frs.	2'000.00

- **Modifications des installations sanitaires : Frs 17'900.-**

Appareils sanitaires, raccordements, modification chauffage, protections poussière	Frs.	16'400.00
Divers et imprévu	Frs.	1'500.00

- **Électricité : Frs 9'500.-**

Mise en conformité, compteurs, éclairage extérieur et pose des luminaires	Frs.	8'600.00
Divers et imprévus	Frs.	900.00

Total des coûts TTC : Frs 90'800.00

VI. Coût d'exploitation

L'UAPE sera gérée par le réseau AJOVAL. Une convention avec l'AJOVAL définira les conditions contractuelles régissant la collaboration entre le réseau AJOVAL et la commune de Valeyres-sous-Rances. Elle se déploiera sur une période de 5 ans. La convention portera sur :

- Les prestations délivrées
- Les conditions et modalités d'organisation de l'accueil
- Le subventionnement des structures par les communes concernées
- Le soutien administratif apporté par le réseau AJOVAL
- Les modalités de suivi et de contrôle
- Les conditions d'accueil d'enfants domiciliés en dehors de la commune

Les prestations subventionnées sont financées par les contributions des parents et des employeurs, les subventions de la FAJE et par la commune conventionnée, qui couvre le déficit d'exploitation.

Budget 2021 pour l'UAPE à Valeyres-sous-Rances 12 places dès août 2021

	Charges	Produits
	Frs. 144'777.00	Frs. 175'173.00
dont		
Traitement du personnel fixe	Frs. 67'527.00	
Achat et location de biens mobiliers et matériel informatique	Frs. 43'750.00	
Achat de repas	Frs. 12'500.00	
Frais de nettoyage des locaux	Frs. 6'000.00	
Loyers des locaux	Frs. 15'000.00	
Subventions des communes de la région		Frs. 69'804.00
Participation placement accueil collectif de jour		Frs. 40'000.00
Subventions ordinaires de la FAJE		Frs. 22'169.00
Subventions aide au démarrage de la FAJE		Frs. 43'200.00

Ce budget était calculé sur la base de 6 mois d'opération. Il sera géré par l'AJOVAL.

La commune participera au financement du déficit. Le montant de cette charge dépendra de deux facteurs. Le premier est la hauteur de la participation des parents qui elle dépendra de leur revenu. Le deuxième est le nombre d'heures consommées par les enfants domiciliés dans les différentes communes. En analysant les comptes des différentes UAPE du réseau AJOVAL on constate que les subventions en charge des communes représentent env. 50% des charges totales. A partir de 2022, les charges annuelles totales pour l'UAPE s'élèveront à env. Frs. 225'000.00 pour une ouverture hebdomadaire de 5 jours. La moitié sera à la charge des communes.

Le produit annuel de la location s'élèvera à Frs. 30'000.00.

Aujourd'hui, environ la moitié des enfants fréquentant les classes à Valeyres-sous-Rances sont domiciliés dans notre commune. Nous estimons qu'environ la moitié des subventions des communes seront à la charge de Valeyres-sous-Rances. Les charges s'élèveront donc à environ Frs. 62'500.00 par année. Les charges annuelles nettes, en déduction du loyer, s'élèveront donc à environ Frs. 32'500.00.

Evolution des charges en accueil parascolaire à Valeyres-sous-Rances :

Année			
2020 (budget)	2019	2018	2017
Frs. 39'000.00	Frs. 19'539.57	Frs. 23'457.80	Frs. 28'731.52

En conclusion, les charges de fonctionnement annuelles nettes sont estimées à Frs 32'500.00 pour Valeyres-sous-Rances.

Notre société évolue et, avec elle, les modèles familiaux comme les modes de vie. L'engagement des femmes dans la vie professionnelle est toujours plus marqué ce qui nous oblige à nous adapter à ce monde en mutation dont nous faisons tous partie. Le télétravail changera notre façon de travailler. Le peuple vaudois en acceptant l'initiative « Ecole à journée continue » en 2009 l'a manifesté clairement, tout en laissant aux communes le soin de mettre en œuvre les solutions nécessaires.

Ce préavis - vous propose, pour un investissement raisonnable, d'augmenter le nombre de places d'accueil pour les élèves des écoles de notre région.

VII. Conclusion

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL GENERAL DE VALEYRES-SOUS-RANCES

Le Conseil général de Valeyres-sous-Rances

- vu le préavis municipal N° 30/20,
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DECIDE

1. D'accorder à la Municipalité un crédit de Frs. 90'800.00 relatifs à la transformation de l'appartement situé à la Vieille Auberge pour créer une Unité d'accueil parascolaire.
2. De financer cette dépense par la trésorerie courante
3. D'imputer cette charge au compte de fonctionnement n° 358314.02 (entretien Vieille Auberge)
4. D'autoriser la Municipalité à compenser cette dépense par un prélèvement sur fond de réserve n° 2820.17 (travaux futurs)
5. D'autoriser la Municipalité de signer une convention avec le réseau AJOVAL qui définira les conditions contractuelles régissant la collaboration entre le réseau AJOVAL et la commune de Valeyres-sous-Rances.

DECHARGE

La commission ad hoc de son mandat.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE DE VALEYRES-SOUS-RANCES

La syndique

La secrétaire

C. Tallichet Blanc

L. Sanchez

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 28 septembre 2020.

Municipal responsable : M. Roland Stalder

Municipale responsable bâtiment : Mme Corinne Tallichet Blanc

➤ **Glossaire**

Afin de faciliter la compréhension de ce préavis, voici ci-après quelques définitions utiles à la compréhension de dénominations abrégées couramment employées :

- APMI : Accueil parascolaire de midi
- AJOVAL : Réseau pour l'accueil de jour des enfants regroupant les communes
- ASIOR : Association Scolaire Intercommunale d'Orbe et Région
- EIAP : Etablissement Intercommunal pour l'accueil collectif parascolaire primaire : Cadre de référence pour l'accueil collectif parascolaire primaire
- FAJE : Fondation pour l'Accueil de Jour des Enfants, Fondation ayant pour mission de coordonner la mise en œuvre de la LAJE dans les réseaux et le subventionnement de l'accueil de jour des enfants dans le Canton de Vaud.
- LAAcc : Loi fédérale sur les aides financières à l'accueil extrafamilial de jour pour enfants
- LAJE : Loi vaudoise sur l'Accueil de Jour des Enfants, loi entrée en vigueur le 31.01.2017
- LEO : Loi sur Ecole Obligatoire qui entrera en vigueur dès la rentrée des classes d'août 2013.
- microGIS SA : Société spécialisé entre autres dans la planification scolaire et les études démographiques.
- UAPE : Unité d'Accueil Pour Ecoliers, utilisé ici pour désigner de manière exclusive l'accueil de jour collectif des enfants de 1ère et 2ème enfantine.
- Place d'accueil : Une place d'accueil, dans quelque structure que ce soit correspond grosso-modo à l'accueil d'1,6 enfant. Il est usage, quand on travaille dans l'univers des structures d'accueil de jour, de parler en termes de nombre de places et non en nombre d'enfants pris en charge.